

■ **Ségolène
Royal :**
le pacte
socialiste

■ **Portugal :**
avortement
et
démocratie

**Faut-il détruire
l'église
d'Arc-sur-Tille ?**

ISSN 0015-0606

■ **L'Algérie
revisitée**

Sur les pas de
Charles de Foucauld



Faut-il démolir l'église d'Arc-sur-Tille ?

par André FANJAUD,
président de l'UEPA
(Une Eglise Pour Arc)

Il s'agit, si l'on peut dire, d'une "querelle de clocher". Des pieux de bois qui assuraient la stabilité d'une belle église du XIX^e siècle sont fragilisés par une modification de l'humidité des terrains. Des fissures apparaissent. On ne fait rien. Elles s'agrandissent. Au bout d'un certain temps, on interdit l'usage de l'édifice. Plus tard encore, on parle de le démolir... Quand le même problème arrive dans un immeuble de rapport du quartier du Marais à Paris, les propriétaires doivent se préoccuper de faire remplacer ce genre de fondations, éventuellement par du béton ou des piliers de fonte. Mais dans un village, une église qui ne rapporte rien, située, au milieu d'un cimetière, alors que la communauté chrétienne ne représente que quelques dizaines de familles, la tentation est grande de tout laisser tomber ! Pourtant des défenseurs du patrimoine se rebellent bravement. Nous leur donnons la parole.

Arc-sur-Tille est une petite ville de 2 500 habitants à 12 km à l'Est de Dijon, au bord de l'autoroute Lille-Marseille. Semi rurale, sans grandes industries, elle bénéficie d'un environnement agréable pour la promenade, la baignade, le ski nautique, et autres sports. Le seul patrimoine architectural respectable est l'église de 1829. Son style néo-classique, d'inspiration gréco-romaine, est très particulier avec, notamment, sur la tour du clocher, la terrasse de l'ancien télégraphe Chappe.

Sa vaste nef centrale agrandie par le décalage des piliers vers les murs latéraux, comme ses vitraux très lumineux et de belle facture, en font un lieu de culte original et de grande qualité. Le chœur est décoré de peintures murales notables par leur iconographie. Il s'agit en effet de copies : la Cène de Léonard de Vinci entourée du Baptême du Christ d'après Hippolyte Flandrin et du Mariage de la Vierge d'après Raphaël.

L'église repose sur des pieux en chêne noyés dans la nappe phréatique. Au cours du siècle dernier, des sablières sont devenues de belles étendues propices aux sports nautiques et aquatiques, mais au détriment du niveau des eaux, découvrant alors les têtes de pieux qui se fragilisent. De ce fait, l'église doit être fermée en 1989, par mesure de sécurité, ayant subi également, au fil du temps bien des avatars, mais, surtout, aucun réel entretien depuis soixante ans.

Vous développer toutes les péripéties qui ont jalonné les dix-sept ans passés serait trop long. Sachez simplement que, depuis la création de notre association en novembre 1991, nous n'avons cessé d'alerter pouvoirs publics, médias et population sur l'obligation morale

et juridique de la réhabiliter.

Enfin, après deux études très complètes en 1994 et 1995 par des architectes des Monuments His-



©UEPA



toriques, le dossier est en relative bonne voie, lorsque la municipalité actuelle est élue en 2001.

Décidée à se débarrasser du problème et ne retenant que le chiffre de 9,5MF de 1994, soit 1,5M€ pour une remise à neuf de l'édifice, la nouvelle municipalité fait faire, après un long temps de réflexion, une étude du site par le cabinet de contrôle technique bien connu Apave et par un ingénieur de la Direction régionale des affaires culturelles... annonçant un doublement des travaux de restauration en dix ans, soit 3 M€ et un avis d'effondrement.

Résultat : le conseil municipal vote la démolition le 6 décembre 2005, toutes nos interventions entre temps étant restées lettres mortes.

Contestant la fiabilité de ces rapports, réalisés après des études bien trop superficielles à nos yeux, nous commandons nous-mêmes à un architecte du patrimoine la contre-expertise que nous n'avons pu obtenir des pouvoirs publics.

Sa conclusion est claire : aucune menace d'effondrement imminent ! On peut sécuriser l'édifice pour 324333 € TTC, par une première tranche de travaux permettant la réouverture au public. On peut programmer un phasage des autres travaux de restauration, ce que réalisent avec succès de nombreuses communes, souvent très modestes, confrontées au même problème de financement.

De plus, notre association garantit les 2/3 du financement de cette première tranche avec 95000 € issus de nos manifestations et des dons reçus + 100000 € d'un mécène prêt à nous accompagner.

Le conseil municipal vote la démolition le 6 décembre 2005



Réponse du maire, qui refuse de recevoir notre expert et rejette tous nos arguments : "non, sauf si vous apportez les 3 M€ !"

Nous avons confirmation, en février 2006, d'un projet de "rénovation du secteur église" comprenant trois parties, avec soutien financier de l'Etat et de la Région. Celui-ci prévoit une Démolition de l'église, appelée pudiquement "déconstruction", aménagement du site avec, comble de l'humour involontaire, pose d'un petit monument en souvenir de l'église défunte et construction d'une nouvelle église beaucoup plus petite et sur un terrain inadapté.

Il est important de préciser que ce troisième volet d'une éventuelle reconstruction d'une église n'avait pas été prévu, ni même envisagé, par les élus. Il a été ajouté au projet, après le vote de démolition du 6 décembre 2005, car l'archevêque de Dijon, Mgr Minnerath, en accord avec le préfet et en référence à la loi de 1905 et à la jurisprudence du Conseil d'Etat du 22 février 1937, a signifié qu'il refuserait toute désaffectation de l'église actuelle, sans transfert préalable de l'affectation cultuelle sur "un autre lieu de culte viable et pérenne". Cela plaçait la municipalité devant une impossibilité - manifestement inattendue - de démolir, sauf à proposer une solution acceptable par un archevêché qui, faute d'argent, n'estimait sans doute pas pouvoir peser beaucoup plus sur le débat.

Dans le même temps se produisent plusieurs événements susceptibles de changer la donne :

- le succès inespéré de notre site internet et l'afflux

de plus en plus nombreux de témoignages de sympathie, en particulier par les signatures de notre pétition en faveur de la sauvegarde de notre patrimoine (à ce jour: + de 2400).

- le soutien de spécialistes et architectes du patrimoine dénonçant l'absurdité d'une démolition injustifiée, 29 d'entrées eux ayant même adressé un manifeste dans ce sens à la DRAC.

- la forte déception ressentie dans la commune après notre participation exceptionnelle à deux séances de travail en mairie: seule la phase démolition régulièrement évoquée comme prioritaire et urgente - aspect financier jamais abordé ou éludé - ordre du jour changé à l'ouverture de séance - comptes rendus incomplets ou inexacts - rien de tangible sur la nouvelle église... et toujours, refus de tenir compte du moindre de nos arguments techniques, financiers, juridiques en faveur de la sauvegarde d'un patrimoine que les générations futures risquent de regretter amèrement.

Ainsi, malgré notre insistante volonté de dialogue, les preuves fournies, les témoignages, les soutiens venus de France, d'Europe, d'Outre Atlantique et même de Chine, la seule réponse de la municipalité est soit silence soit, même, ironie bien mal placée.

Loin de nous décourager, nous multiplions les contacts et diffusons notre point de vue avec le concours de tous ceux qui peuvent nous aider, par exemple, lors des journées du patrimoine en septembre dernier et une conférence à l'Académie des Sciences, Arts et belles Lettres de Dijon, et aussi par la presse et les ondes de radios et télévisions.

Le 10 novembre, nous participons, au Salon du Patrimoine au Carrousel du Louvre, à la rencontre des plus hautes instances et autres journalistes spécialistes du patrimoine en présence de M. Michel Clément, directeur du Patrimoine au cabinet du ministre de la Culture et ancien directeur de la DRAC de Dijon. ⁽¹⁾

Le 21 novembre nous adressons au cabinet du Ministre une demande d'ouverture d'une instance de classement, soutenue par 300 cartes postales destinées à M. Renaud Donedieu de Vabres (bien que nous considérons que les spécificités architecturales de notre église d'Arc justifient sa mise en valeur, qu'elle soit classée ou pas). ⁽²⁾

Enfin, faute de n'avoir pu obtenir la prise en compte de l'étude de notre architecte pour un réexamen du dossier, nous demandons à un avocat dijonnais d'instruire une procédure en "référé instruction" auprès du tribunal administratif, afin que soit reconnue l'utilité d'une contre-expertise. Le 4 décembre dernier, nous en informons le préfet de Région et Côte d'Or, en soulignant que cette procédure juridique pourrait être évitée s'il prenait enfin l'initiative de réunir les experts de chaque partie, contrairement à ses précédentes réponses négatives.

Conclusion: notre ville, en marche vers les 3000

habitants, ne peut pas se passer d'un lieu de culte digne de ce nom, ni effacer sans saines raisons son histoire. Des années ont été perdues en vaines paroles, gaspillant ainsi énergies et argent public faute d'ouverture d'esprit, d'intérêt pour les choses culturelles, pour ne rien dire des choses culturelles, et d'un minimum de courage.

Il est navrant de constater que, assis dans leur légitimité démocratique et figés dans leur tour d'ivoire, certains élus et autres pouvoirs bureaucratiques paralysent le dynamisme d'Associations nourries des forces vives de notre pays qui, en bien d'autres endroits, ont permis, à la satisfaction de tous - croyants et non croyants - de conserver un peu de beauté pour les générations futures.

Pour ce qui nous concerne, nous pensons que la volonté conjugée de tous les partenaires peut et doit éviter l'irréparable. Dans notre monde du TGV, des supermarchés et téléphones jetables, notre combat n'est pas celui d'une arrière-garde recroquevillée sur

son passé, mais bien une force tournée vers l'avenir, car une belle église ancienne c'est aussi un signe qui porte, comme un trésor, l'espérance d'un peuple nourri d'une culture ancestrale. Eglise, lieu de vie culturelle (concerts, conférences, etc.) autant que culturelle, ouvert à tous, réceptacle de l'universel amour pour la dignité et la grandeur de l'homme!

Accepter sa disparition injustifiée, c'est être complice d'un forfait contre l'esprit qui ouvre la voie à d'autres actes qui défigurent notre pays et lui font perdre son âme! On ne peut se débarrasser d'une église comme d'une cabane au fond du jardin!

Si vous voulez nous aider à stopper une démolition inacceptable et sauver l'église d'Arc, signez notre pétition, parlez-en autour de vous, visitez notre site uepa.fr et invitez vos amis à faire un don à UEPA - 50, rue de la Cras - 21560 Arc-sur-Tille. ■



La chapelle provisoire

La volonté conjugée de tous les partenaires peut et doit éviter l'irréparable



(1) Notre combat est devenu emblème national pour la sauvegarde du patrimoine, en particulier religieux, comme nous avons pu le constater, non seulement le 10 novembre 2006 au salon du Patrimoine, mais aussi le 15 janvier 2007, au salon "Religio", lors de notre intervention à la conférence sur le devenir des églises en France, suite à l'invitation de l'hebdomadaire "Pèlerin", sponsor bien connu des "Monuments en péril", et encore, au cours de notre longue interview du 17 janvier 2007 par "Radio Courtoisie".

(2) Notre demande a été entendue par le Ministre puisque notre représentant sur Paris, M. Jean

Louis Hannebert, a été reçu le 18 janvier 2007 par M. Michel Clément.

Le Directeur du Patrimoine a enfin annoncé la nomination d'un architecte inspecteur expert qui aura pour mission, de rencontrer tous les partenaires concernés par le dossier, y compris notre Association et notre architecte, en vue d'un rapport aux fins d'un éventuel classement de notre église Saint-Martin.



©UEPA

